

PRÉSIDENCE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de
la Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa
Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 23128-2018/1-ISP

ANNÉE 2014
6ème séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du mardi 9 septembre 2014

Le **mardi 9 septembre 2014 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Absents donnant procuration :

Mme Nicole Andréa-Song donne procuration à M. Yoann Lecourieux ;
M. Frédéric de Greslan donne procuration à M. Nicolas Metzdorf ;
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Dunoyer ;
Mme Hélène Iékawé donne procuration à Mme Nina Julié ;
M. Harold Martin donne procuration à M. Thierry Santa ;
M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Rusmaeni Sanmohamat ;
M. Roch Wamytan donne procuration à M. Aloisio Sako.

Absente :

Mme Prisca Holero.

Soit 32 membres présents, 7 membres représentés et 1 membre absent.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que M. Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

M. Régis Elbez, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur adjoint juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Vincent Gislard, secrétaire général adjoint en charge de l'aménagement du territoire (SGA-AT) ;

M. Jules Hmaloko, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information (DSI) ;
M. Christophe Obled, secrétaire général adjoint chargé du développement durable (SGA-DD) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Sandrine Papon, chef du service des relations administratives (DJA) ;
Mme Anaëlle Patissou, chargée d'études juridiques (DJA) ;
M. Mickaël Toubhans, agent comptable (DFI) ;
M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 1350-2014/APS** : Projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2014.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Mme Prisca Holero est arrivée à 10h00 pour le vote de ce texte.

Soit 40 membres présents ou représentés.

Pour l'exercice 2014, le budget primitif de la province Sud porte sur une enveloppe financière de 57,2 milliards XPF dont les principales ressources sont :

- les dotations légales (70%) en provenance de la Nouvelle-Calédonie pour 32,8 milliards XPF et de l'Etat pour 6,9 milliards XPF ;
- les recettes fiscales propres à hauteur de 4,6 milliards XPF (8%) ;
- les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie pour 2 milliards XPF ;
- la participation de l'Etat, des communes et des tiers au titre des contrats de développement pour 1,8 milliard XPF ;
- les recettes des services, recouvrements divers et mouvements financiers pour 2,7 milliards XPF.

En dépenses les autorisations budgétaires données par l'assemblée se décomposent comme suit :

- 32,9 milliards XFP (58%) consacrés aux programmes d'interventions de la province dont 9,36 milliards XFP pour les investissements directs et 23,54 milliards XPF pour les interventions de fonctionnement ;
- 21,4 milliards XFP (37%) destinés aux dépenses de fonctionnement des services, aux rémunérations et charges sociales de la province ;
- 2,7 milliards XPF pour prendre en charge l'annuité de la dette.

Pour équilibrer le plan de financement des investissements, une ressource d'emprunt de 6,2 milliards XPF a été inscrite à ce budget.

En ressources, le projet de budget supplémentaire qui vous est présenté consacre une enveloppe de **6,37 milliards XPF** comprenant les propositions suivantes :

- 5,149 milliards XPF de marge de manœuvre incluant les résultats de la gestion 2013 (5,658 milliards XPF déduction faite du besoin de financement des reports, soit 508,6 millions XPF) ;
- 1,221 milliard XPF d'ajustements de crédits dont 1,283 milliard XPF de mesures nouvelles et 62,2 millions XPF d'annulations.

Hors résultat et reports, les principaux ajustements de recettes concernent :

- 759,2 millions XPF au titre des mouvements financiers dont 685,1 millions XPF au titre du boni de liquidation des sociétés VDE EXPRESS et SAVEXPRESS,
- 302,6 millions XPF au titre des participations Etat et communes dans le cadre des contrats de plan,
- 76,4 millions XPF au titre des dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie dont 25 millions XPF pour l'hydraulique agricole,
- 72,8 millions XPF au titre des recouvrements et participations diverses dont 22,8 millions XPF pour des remboursements de trop-perçu de l'enseignement privé,
- 72 millions XPF de recettes des services dont 63,7 millions XPF de locations immobilières,
- - 62 millions XPF d'ajustement de recettes en provenance de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat en lien avec l'ajustement à même hauteur des dépenses financées sur ces opérations.

En dépenses, ces ressources vont permettre de financer des opérations à hauteur de **6,37 milliards XPF** décomposées comme suit :

- 4 milliards XPF pour ajuster la dette provinciale dont :
 - 3,2 milliards XPF en réduction de recettes pour ramener l'inscription primitive de 6,2 milliards XPF à 3 milliards XPF ;
 - 800 millions XPF en dépenses pour permettre à la collectivité de se désendetter en activant le rachat anticipé sur les emprunts rétrocédés par les sociétés VDE EXPRESS et SAVEXPRESS ;
- 2,090 milliards XPF pour les investissements directs ;
- 281 millions XPF pour financer les interventions de fonctionnement.

Hors opérations relative à la dette provinciale, les mesures nouvelles nettes s'établissent à **2,370 milliards XPF** répartis sur les secteurs suivants :

- **727,0 millions XPF pour l'économie, l'emploi et la formation professionnelle dont :**
 - 412,0 millions XPF pour la poursuite de l'aménagement de Déva,
 - 130,0 millions XPF pour le code des aides au soutien de l'économie (CASE),
 - 81,5 millions XPF pour les stages d'insertion et chantiers de jeunes,
 - 68,0 millions XPF pour la technopole ressources terrestres et maritimes,
 - 25,5 millions XPF de subventions dont 17,5 millions XPF pour une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
- **623,8 millions XPF pour les équipements en faveur des communes dont :**
 - 315,2 millions XPF pour l'aménagement et l'environnement,
 - 115,5 millions XPF pour les transports et communications,
 - 99,1 millions XPF pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage délégués dont 54,8 millions XPF pour le Lieu de Séjour Temporaire (LST) et le Service d'Education

- Spécialisé et de Soins A Domicile (SESSAD) et 22 millions XPF pour l'extension des pistes cyclables de Tina,
- 90,7 millions XPF pour la culture, jeunesse, sports et loisirs.
- **477,5 millions XPF pour les transports et communications dont :**
- 127,7 millions XPF pour les travaux de doublement de la VE2 - route du Nord,
 - 120,0 millions XPF pour le renforcement des réseaux Nord,
 - 100,0 millions XPF pour les travaux de mise aux normes des clôtures de l'aéroport de l'île des Pins,
 - 97,4 millions XPF pour des taxes à reverser au titre du boni de liquidation de la VDE-SAVEXPRESS.
- **415,3 millions XPF pour la santé et le social dont :**
- 278,0 millions XPF pour les aides à l'habitat groupé,
 - 48,0 millions XPF pour le CMS de l'île des Pins,
 - 35,0 millions XPF pour les aides à la famille,
 - 18,0 millions XPF pour les équipements médicaux,
 - 17,6 millions XPF pour le foyer de l'enfance,
 - 9,2 millions XPF pour l'achat de produits pharmaceutiques,
 - 4,0 millions XPF pour la réfection des structures d'association.
- **223,0 millions XPF pour l'enseignement dont :**
- 143,0 millions XPF au titre de la poursuite de la construction du collège de Dumbéa-sur-mer 1,
 - 40,0 millions XPF au titre de la poursuite des études du collège de Dumbéa-sur-mer 2.
 - 40,0 millions XPF au titre de la masse salariale du personnel enseignant.
- **112,0 millions XPF pour l'aménagement et l'environnement dont :**
- 30,0 millions XPF pour la poursuite d'aménagement au parc zoologique et forestier,
 - 20,0 millions XPF pour la poursuite d'aménagement de la voirie au parc de la rivière bleue,
 - 15,8 millions XPF pour le stockage des déchets inertes,
 - 15,0 millions XPF au titre du suivi des projets industriels et miniers du Grand Sud,
 - 14,5 millions XPF au titre d'une subvention pour le conservatoire des espaces naturels,
 - 9,5 millions XPF pour la gestion des déchets.
- **93,0 millions XPF pour la culture, la jeunesse et le sport dont :**
- 29,0 millions XPF de complément de crédits de subventions aux associations,
 - 26,0 millions XPF pour des études complémentaires pour la restauration du bâtiment de la baie de Kuto et des travaux sur les vestiges du baignade,
 - 25,0 millions XPF pour l'aménagement d'une maison pédagogique, en complément des sentiers pédagogiques,
 - 6,9 millions XPF de complément de crédits pour le fonctionnement du Centre d'Accueil Permanent (CAP) de Poé,
 - 5,1 millions XPF de complément de crédits pour le fonctionnement du Centre des Activités Nautiques (CAN).
- **91,2 millions XPF pour les services généraux dont :**
- 89,1 millions XPF au titre d'équipements informatiques,
 - 1,0 million XPF au titre de gros travaux d'entretien à réaliser sur l'antenne administrative de La Foa.
- **- 392,0 millions XPF d'annulations de crédits dont :**
- - 211 millions XPF sur les programmes d'investissements directs avec notamment
 - -122 millions XPF sur DEVA (bâtiment du peloton de surveillance et d'intervention à cheval de la gendarmerie nationale, travaux de défrichage et de

- clôture), -48 millions XPF sur les CMS de Boulari et de Yaté ;
- - 141 millions XPF sur les interventions de fonctionnement avec principalement les allocations d'enseignement (-105 millions XPF) ;
- - 40 millions XPF en ajustement des crédits d'indemnités des élus.

→ **220 millions XPF de redéploiement de crédits sur la masse salariale :**

- +/- 220 millions XPF au titre de la masse salariale du personnel administratif afin d'ajuster les consommations réelles par chapitre budgétaire.

Complété des mouvements d'ordre, le projet de budget supplémentaire, décision modificative n°1, s'élève donc à **14 430 537 118 XPF** portant le budget pour l'exercice 2014 à 72 214 606 341 XPF.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

M. Philippe Dunoyer a indiqué que ce projet de budget supplémentaire 2014 s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le précédent exécutif et que la ligne politique du nouvel exécutif ne sera connue qu'à l'adoption du budget primitif 2015. Toutefois, M. Dunoyer a souligné certaines mesures de ce projet de budget supplémentaire 2014, qui montrent une volonté du nouvel exécutif de rationalisation des dépenses dans un contexte économique et social très dégradé. Il s'agit notamment de mesures de désendettement, en diminuant à la fois le besoin d'emprunt et les dépenses de fonctionnement. M. Dunoyer a également indiqué que ce projet est marqué par un renforcement des programmes d'équipement et d'investissement publics dans le but de soutenir le développement des entreprises et de l'emploi, en particulier dans le secteur du BTP. En ce sens, le groupe Calédonie Ensemble votera pour ce projet de budget supplémentaire 2014.

M. Grégoire Bernut a indiqué que le vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2014 intervient dans un contexte économique et social difficile, avec notamment une baisse des dotations provenant de la Nouvelle-Calédonie et une incertitude quant aux ressources nouvelles. Ainsi, M. Bernut a souligné l'intérêt de s'interroger sur l'octroi de ressources supplémentaires pour la province Sud, afin que cette dernière puisse exercer pleinement ses compétences, d'autant plus qu'elle rassemble la majorité de la population calédonienne. Par ailleurs, il a rappelé que ce budget supplémentaire 2014 n'est qu'un budget de transition, et que 81% des ressources consacrées à ce budget proviennent du résultat de clôture du budget de 2013 géré par le précédent exécutif. Le groupe Front Pour l'Unité votera donc pour ce projet de budget supplémentaire 2014.

M. Philippe Blaise a indiqué que les mesures de maîtrise des dépenses de ce projet de budget supplémentaire 2014 sont une nécessité, au vu de l'environnement économique calédonien qui s'est dégradé. Il a relevé que cette rigueur budgétaire aura pour conséquence une restriction dans les actions menées en faveur de la population. Cependant, M. Blaise a affirmé que cette politique de maîtrise des dépenses n'est pas suffisante, et qu'il faudra alors s'intéresser à un rééquilibrage fiscal en faveur de la province Sud pour répondre aux besoins grandissants de la population. Dans une intention de soutien à l'effort de la collectivité dans un contexte difficile, le groupe Union pour la Calédonie dans la France votera pour ce projet de budget supplémentaire 2014.

M. Aloisio Sako a noté la volonté de réduction de l'emprunt dans l'élaboration du projet de budget supplémentaire 2014. En outre, il est revenu sur certaines orientations politiques mises en œuvre de 2009 à 2014 et sur les propositions apportées par le Front Indépendantiste et Progressiste. Il a soutenu certaines mesures prises par le précédent exécutif, notamment au niveau de la gestion du budget, du soutien apporté à la jeunesse, et de la réhabilitation de l'habitat spontané. Cependant, il a également évoqué certaines lacunes. Il a signalé un développement inéquitable entre territoires de la province Sud, au profit du Grand Nouméa. Pour pallier ces inégalités, M. Sako a estimé qu'une dynamique était nécessaire dans

les territoires concernés, en soutenant les initiatives locales et en favorisant l'installation d'entreprises. Dans le domaine du logement social, il a mentionné le fait que l'accès au logement ne soit pas encore à la portée de tous malgré les efforts fournis. Concernant l'enseignement, il a souhaité que la mise en place de l'enseignement de langues et culture kanak se généralise à l'ensemble des écoles. Dans l'attente d'une plus grande considération des priorités évoquées, le groupe Front Indépendantiste et Progressiste s'abstiendra pour le vote de ce texte.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés avec 33 voix pour et 7 abstentions.

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

Se sont abstenus :

Front Indépendantiste et Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

- Rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la SECAL.

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Soit 40 membres présents ou représentés.

La communication de ce rapport aux membres de l'assemblée de province intervient en application de l'article L. 262-50 du code des juridictions financières.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 10 heures 52.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).